



Comme beaucoup de polluants de la région circumpolaire ont leur source d'ailleurs, aucune solution ne sera possible sans un large soutien international, même si les huit membres du Conseil de l'Arctique parviennent à s'entendre sur la nécessité de prendre certaines mesures. C'est pourquoi il est peu probable que la détérioration de l'environnement dans l'Arctique déclenche une intervention internationale concertée tant que l'on n'aura pas prouvé que les conséquences sont suffisamment graves et qu'elles créent une menace pour les populations des régions éloignées de l'Arctique.

Relations multilatérales

Options

- 3.1 Le Canada devrait promouvoir des contacts plus directs entre les nations circumpolaires par les voies septentrionales. Parmi les exemples utilisés : l'accord récemment conclu entre la Société canadienne des postes et le Groenland, et la suggestion que les voyages des T.N.-O en Alaska (ou au Yukon) ne devraient pas avoir à passer par le Sud du Canada. (Iqaluit)
- 3.2 Le Canada devrait mettre en commun son expérience et ses modèles d'autonomie administrative et de revendication territoriale susceptibles d'être adoptés par d'autres pays circumpolaires, et favoriser les échanges entre groupes et délégations autochtones au sein des pays arctiques. (Iqaluit)
- 3.3 La population du Nord canadien est petite : ce qui signifie qu'elle a une influence limitée. Le Canada devrait encourager prioritairement tous les pays circumpolaires à se renforcer et à s'enrichir mutuellement. (Iqaluit)
- 3.4 Le gouvernement fédéral devrait évaluer la souveraineté nordique et la sécurité dans l'Arctique afin de collaborer avec les autres pays polaires aux problèmes et aux domaines d'intérêt commun, p. ex. la faune et la pollution. De plus, les participants ont suggéré que, n'ayant pas la capacité de patrouiller ses eaux et d'exercer sa souveraineté, le Canada doit se donner la capacité d'appuyer les développements dans le Nord et d'en garantir la souveraineté. (Iqaluit)
- 3.5 Le Canada devrait faire respecter la réglementation dans d'autres domaines, par exemple, les touristes entrent sans permission sur les terres et les sites archéologiques inuits, malgré les normes internationales sur le tourisme. La présence d'un nombre croissant de paquebots de croisière a des incidences importantes sur l'environnement. (Iqaluit)
- 3.6 Le Canada devrait s'employer à conclure un accord cadre international sur le développement arctique, qui incorporera les conditions devant présider aux niveaux appropriés de subsidiarité et qui favorisera toute la coopération nécessaire à la mise en commun des pratiques exemplaires. (Edmonton)